



## LANDINUX

199, chemin de Baillé  
40320 ARBOUCAVE  
[www.landinux.org](http://www.landinux.org)  
siret : 492 238 092 00018

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE DU

**SAMEDI 09 NOVEMBRE 2024**

Le samedi 9 novembre 2024 18H00, à Geaune, les membres de l'association **Landinux** se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Sont présents quatre membres en présentiel, un en visio-conférence, ajouté de 2 mandats, soit un total de 7 su xx membres actifs.

Le quorum est atteint.

Assistent également à la réunion :

- Mme Sandrine Dufau représentant la commune de Geaune
- M Jean Lafitte, maire de la commune d'Arboucave

*La séance débute à 18h30.*

Il est désigné, en qualité de président de séance, M. Francis DUFEIL

Il est désigné, en qualité de secrétaire de séance, M. Bastien BALTAZAR

Le président rappelle l'ordre du jour :

- **Ré-élection du C.A., renouvellement du bureau**
- **Changement du siège social de LANDINUX**
- **Bilan moral** de l'année 2024
- **Situation financière au 9 novembre 2024.**
- **Tenue du site et des listes de diffusion .....** Situation du serveur LANDINUX
- **Inventaire du matériel prêté à différents organismes.**
- **Situation à venir** et surtout engagement (conférences, ateliers et autres manifestations)

### **Renouvellement du C.A. / bureau**

Le président sortant présentant sa démission, il est soumis aux votes l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration et d'un renouvellement du bureau.

Se présentent spontanément, avec leurs rôles respectifs :

- M François Vidal, Président
- M Bastien Baltazar, Trésorier
- M Tom Duarte, Secrétaire

Cette résolution est adoptée à 7 voies sur un total de 7.

## **Changement d'adresse du siège social**

Le siège social étant domicilié à l'adresse privative du président sortant sur la commune d'Arboucave, il est demandé de la modifier pour la recentrer sur la commune de Geaune où l'association dispose de sa salle informatique.

## **Bilan de trésorerie**

Le président présente les quelques lignes budgétaires, la principale étant la mise à disposition des locaux par la commune de Geaune et en seconde place les cotisations ...

Le bilan provisoire fin 2024 présente un excédent de trésorerie de 150,68e , en l'absence de dépenses pour l'instant, à réajuster avec le règlement de l'assurance MAIF à échéance de décembre 2024 pour l'année 2025.

Le solde à la banque est de 718,12e ajouté de 20e en caisse (espèces)

Est-évoqué un inventaire du matériel, celui-ci apparaît peu pertinent étant donné que l'ensemble du matériel informatique disponible étant anciens et décoté.

Le président transmet un inventaire simple et suffisant des ordinateurs, y compris ceux ayant été mis à disposition de partenaires.

Ce budget est adoptée à 7 voies sur un total de 7.

## **Bilan moral**

Activité très faible sur l'année 2024.

Le président énonce quelques actions menées et le maintient d'une permanence les mercredis après-midi.

## **Engagements**

Il est rappelé l'existence d'une convention tripartite ayant été signée avec des partenaires locaux concernant la mise à disposition des locaux :

- Commune de Geaune
- Association ACLET

Le trésorier rappelle la nécessité de prendre connaissance des termes de cette convention qui n'est pas disponible dans l'immédiat ...

## **Démarches administratives**

Il est demandé au C.A. entrant d'accomplir les démarches suivantes :

- Modification du siège social
- Crédit Agricole :
  - Formulaire pour déclarer la liste des membres du C.A.
  - Signatures & accès

- Dépôt en préfecture :
  - Statuts modifiés (changement de siège social)
  - Liste des membres du C.A.

## **Remise des documents**

Le président remet au trésorier :

- Divers documents : factures / relevés bancaires / lettres d'assurances / ...
- Caisse contenant :
  - 2x fiches d'adhésions et argent liquide : 2x coupures de 10€
  - 1x chéquier
  - 1x talons chéquier épuisé

Fait à Geaune le 27 novembre 2024

Le président de séance :  
Francis Dufeil,  
Président sortant

Tom Duarte,  
Élu Secrétaire

Le secrétaire de séance :  
Bastien Baltazar,  
Élu Trésorier